

Procès-Verbal des délibérations

SEANCE DU 07 OCTOBRE 2019



L'an deux mil dix-neuf, le sept octobre à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de LUCAY LE MALE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno TAILLANDIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de membres présents ou représentés : 14

Date de convocation : 02/10/2019

PRÉSENTS : M. Bruno TAILLANDIER, Mme Mireille CHALOPIN, M. François LEGER, M. Stéphane LANDUREAU, Mme Christiane LEBERT, Mme Bridget BOARD, M. James CHERBONNIER, Mme Sandra COUTANT, M. Marcel DECOURTIEUX, Mme Brigitte HUGUENEY, M. Jean-Marc MARCHAIS, M. Dominique MOULINS, Mme Christiane QUINTIN.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Frédéric PIGEROULET, Mme Fabienne THIBAUT (pouvoir à M. Jean-Marc MARCHAIS).

Secrétaire de séance : Mme Christiane LEBERT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 26 juillet 2019.

Ordre du jour – séance du 07 octobre 2019

1. Acquisition parcelle WZ 16 « les grands Champs » d'une superficie de 3 352 m² aux consorts BARBOUX pour la somme forfaitaire de 1005 € (sur la base de 3000 € l'hectare),
2. Recrutement personnel saisonnier aux vacances d'octobre, pour une semaine, il s'agit de Théo FOULEAU,
3. Décision modificative budgétaire (budget annexe Restaurants) Il faut prévoir un montant depour l'acquisition de chaises de restaurant et literie de l'hôtel et la literie (8 151 € HT),
4. Acquisition de mobilier de restauration – délibération pour paiement de la facture soit directement au fournisseur ou auprès des gérants.
5. Motion contre la fermeture de la trésorerie de Valençay,
6. Révision des tarifs Cantine scolaire,
7. Révision des tarifs Accueil de Loisirs,
8. Révision des tarifs Concession dans le cimetière,
9. Révision des tarifs Location gymnase-salle des fêtes,
10. Révision des tarifs Location salle AJC,
11. Révision des tarifs Location gîtes et chalets,
12. Révision des tarifs du service assainissement,

13. Révision des taux horaires d'intervention du personnel communal et des engins,

14. Subvention association Vins et Fromages de Valençay,

Points supplémentaires à ajouter à l'ordre du jour :

15. Convention de co-maitrise d'ouvrage relative à la réalisation de travaux simultanés portant sur le réseau public de distribution d'énergie électrique et sur le réseau d'éclairage public concernant des travaux de renfort des réseaux rue du Potereau (renforcement du support 1 au support 4) - montant de la participation financière à la charge de la commune pour le réseau EP 1239.12 € TTC.,

16. Convention de déploiement du réseau très haut débit fibre (maison médicale)

N° 01-10-2019 – Acquisition parcelle WZ 16 aux consorts BARBOUX.

Reçu en
Préfecture le
09/10/2019

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 11 mars dernier, le Conseil Municipal avait émis un accord de principe sur l'acquisition de la parcelle WZ 16 « les Grands Champs » et avait chargé le Maire de négocier le prix d'acquisition.

Après négociation avec les propriétaires, Monsieur le Maire précise que le prix de vente global a été ramené à la somme de 1005 €, basée sur un montant de 3 000 € l'hectare.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Considérant l'intérêt pour la commune de faire l'acquisition de cette parcelle pour compléter l'assise foncière nécessaire à la réalisation d'un projet de lotissement,
- Confirme sa décision d'acquérir la parcelle WZ 16 « les Grands Champs » d'une superficie de 3352 m² appartenant aux consorts BARBOUX au prix global de 1 005 €,
- Confie la rédaction de l'acte de vente à Maître Sylvie NICAUD-POUCHOL Notaire à ECUEILLE,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

N° 02-10-2019 – Recrutement personnel saisonnier aux vacances d'octobre.

Le Maire expose au conseil Municipal qu'il importe de créer :

Reçu en
Préfecture le
14/10/2019

- 1 emploi contractuel aux services techniques pour suppléer le personnel en raison d'un surcroît de travail ponctuel.

Conformément à l'article 3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique

Territoriale et au décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Le Conseil Municipal :

➤ Décide de créer : 1 emploi contractuel aux services techniques pour suppléer le personnel en raison d'un surcroît de travail ponctuel.

➤ Arrête la durée hebdomadaire de travail à 35 heures,

➤ Fixe la rémunération afférente à cet emploi sur la base du SMIC horaire éventuellement diminuée d'un abattement de 10 % si l'agent recruté a moins de 18 ans et 20 % s'il a moins de 17 ans.

➤ Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

➤ Autorise le Maire à signer le contrat de travail à passer avec le candidat recruté.

N° 03-10-2019 - Décision modificative n° 2/2019 - Budget Restaurants.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve la décision modificative concernant une dépense supplémentaire relative à l'acquisition d'un ensemble de 9 literies complètes comprenant sommiers et matelas et de 60 chaises pour l'équipement de l'hôtel-restaurant « Le Cheval Blanc », à savoir :

Reçu en
Préfecture le
09/10/2019

Intitulé des Comptes	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Constructions	2313	16 000,00		
Acquisition de mobilier			2184	16 000,00
Investissement		16 000,00		16 000,00

N° 04-10-2019 – Acquisition de 60 chaises pour le restaurant « Le Cheval Blanc »

Reçu en
Préfecture le
25/10/2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ensemble des chaises du restaurant « Le Cheval Blanc » ont été changées en raison de la vétusté de celles existantes.

Afin d'équiper rapidement la salle de restaurant pour l'ouverture après les travaux de rénovation, l'acquisition de ce mobilier a été réalisée par la SARL VOLA SY PASCAL gérante de l'hôtel restaurant « le Cheval Blanc » auprès de la Société VIE EQUIPEMENT 160 Avenue Paul Vaillant Couturier 93120 LA COURNEUVE, pour un montant de 5 733.26 € TTC.

Il a été convenu que la commune doit rester propriétaire de l'ensemble du matériel et mobilier du bâtiment, en conséquence il convient de rembourser cette dépense au gérant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de prendre en charge l'acquisition des 60 chaises pour le restaurant, et décide de procéder au remboursement de la somme de 5 733.26 € TTC se fera sur présentation d'une facture de la SARL VOLA SY PASCAL accompagnée de la facture d'origine du fournisseur du mobilier.

Cette dépense est inscrite au compte 2184 du budget annexe restaurants de l'année 2019.

N° 05-10-2019 – Motion d'opposition catégorique à la fermeture du Centre des Finances Publiques de Valençay

Reçu en Préfecture le 25/10/2019
--

Depuis des semaines, les directions départementales de la Direction Générale des Finances Publiques « consultent » les élus suite aux annonces du ministre de l'Action et des Comptes publics, Monsieur Gérard DARMANIN. Dans le cadre de la réforme de l'administration fiscale, elles le font de manière très disparate et parfois très minimaliste, voire inutilement vis-à-vis des seuls présidents d'EPCI.

Suite aux différentes interpellations des associations départementales des maires ruraux, les informations sur le dispositif envisagé laissent craindre la poursuite de démarches entamées il y a des années dans les précédentes réorganisations, à savoir la disparition des trésoreries actuelles, et leurs conséquences : une réduction notable des services pour les citoyens, pour les acteurs économiques ou pour les collectivités en matière de gestion, comme celle des régies par exemple.

Les garanties de la pertinence de cette réforme en termes d'amélioration ou même de maintien de la qualité des services rendus ne sont pas réunies à cette heure.

Les descriptifs précis des modalités de fonctionnement des nouvelles structures DDFIP présentés sont clairement insuffisants et dans bien des cas, incompatibles avec l'exigence du Président de la République lui-même, qui parle de 30 minutes d'accès maximum pour disposer d'un contact humain avec les services de l'Etat. Les évolutions envisagées sont en tous points comparables avec l'ensemble des réformes précédentes réalisées en matière d'organisation de trésoreries et concrétisées par des fermetures, traduites par une diminution nette des services.

La suspension du procédé d'agence comptable territoriale dont seules trois collectivités en France avaient manifesté leur intérêt ne doit pas dissimuler l'essentiel du territoire et l'enjeu de définir des accueils de proximité pour recevoir les citoyens, par exemple au sein des mairies et des MSAP. Elle témoigne de la prise de conscience par l'administration qu'à vouloir imposer aux élus des formes inacceptables, la résistance s'organise. Le possible report de fin de la concertation et l'annonce de contrats pluriannuels par le secrétaire d'Etat aux comptes publics devant les maires ruraux démontrent l'insuffisante préparation du projet.

Si les Maires des communes rurales ne sont pas hostiles par principe à l'idée de réformer, les retours de terrain ne permettent pas de constater des améliorations dans les réponses (lorsqu'elles existent) ! Souvent évasives, pour ne pas dire gênées, les réponses des DDFIP ont du mal à camoufler la régression de l'offre de service. La restructuration doit apporter une réelle plus-value dans l'organisation, le maillage de l'administration fiscale, le service rendu, que ce soit aux collectivités locales, aux entreprises, ou aux citoyens.

Les élus refusent catégoriquement la proposition du Ministre DARMANIN telle qu'elle est aujourd'hui sur la table. Par voie de conséquence, les élus de la commune de LUCAY LE MALE s'opposent également totalement à la fermeture du Centre des Finances Publiques de Valençay. Le Nord de département serait ainsi complètement dépourvu des services des Finances Publiques. Désormais, les particuliers auront à parcourir jusqu'à 110 km aller-retour pour se rendre à Châteauroux, les chefs d'entreprises jusqu'à 120 km aller-retour pour rejoindre Issoudun et les responsables des collectivités locales jusqu'à 170 km aller-retour vers La Châtre. Cette décision remettrait en cause un aménagement équilibré du territoire déjà largement mis à mal.

La dynamique initiée par les acteurs du monde rural, traduite par les mesures présentées dans l'Agenda Rural et reprises en grande partie par les annonces du Premier ministre, doit inspirer non seulement un nouveau calendrier mais aussi une nouvelle méthode

N° 06-10-2019 – Tarif cantine scolaire au 1^{er} janvier 2020.

Reçu en
Préfecture le
15/10/2019

Le Conseil Municipal,

Fixe les tarifs journaliers des repas fournis par la cantine scolaire, qui prendront effet au 1^{er} janvier 2020, à savoir :

Elèves de l'école maternelle :	3,08 €
Elèves de l'école primaire :	3,28 €
Stagiaires ou apprentis :	5,13 €

N° 07-10-2019 – Tarifs accueil de loisirs au 01.01.2020.

Reçu en
Préfecture le
15/10/2019

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des barèmes de participation des familles dans les Accueil de Loisirs sans Hébergement fournis par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Indre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les nouveaux tarifs de l'Accueil de Loisirs tenant compte du barème cœur proposé par la CAF, applicables au 1^{er} janvier 2020, à savoir :

Quotient familial	Journée Avec repas	Journée Sans repas	Demi-journée Avec repas	Demi-journée Sans repas
0 à 565 €	5,79 €	3,90 €	3,99 €	2,43 €
566 € à 765 €	7,89 €	5,27 €	5,43 €	3,14 €
766 € à 965 €	10,71 €	7,17 €	7,34 €	4,22 €
966 € et plus	12,53 €	8,45 €	8,43 €	5,14 €

Le tarif de la garderie périscolaire est fixé forfaitairement à 2.21 € par jour (matin et soir – matin ou soir).

N° 08-10-2019 – Tarifs des concessions cimetière au 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil Municipal,

Reçu en
Préfecture le
15/10/2019

Fixe les tarifs des concessions dans le cimetière communal applicables à compter du 1^{er} janvier 2020, à savoir :

Concession trentenaire :	100 € le m ²
Concession cinquantenaire :	168 € le m ²
Concession case de columbarium	
- pour une durée de 30 ans :	817 €
- pour une durée de 50 ans :	1 362 €
Concession Caveau cinéraire :	
- pour une durée de 30 ans	793 €
- pour une durée de 50 ans	1 132 €
Droits d'ouverture columbarium ou caveau cinéraire :	42 €
Droits de dispersion des cendres dans le jardin du souvenir :	128 €

N° 09-10-2019 – Tarifs location salle des fêtes et gymnase applicables au 1^{er} janvier 2020.

Reçu en
Préfecture le
15/10/2019

Le Conseil Municipal,

Fixe les tarifs de location de la salle des fêtes applicables au 1^{er} janvier 2020, à savoir :

- Assemblées Générales, conférences, réunions politiques, culturelles et artistiques, arbres de Noël, comités d'entreprises, vins d'honneur..... 77 €
 - Banquets, dîners dansants, bals, par associations locales : gratuit une fois par an sans les cuisines, charges à payer : forfait chauffage..... 44 €
 - Banquets, dîners dansants, bals, par sociétés locales ou extérieures, location par des particuliers pour Mariages, baptêmes ou toute autre réunion de famille..... 232 €
 - + Forfait chauffage 44 €
 - Location 2^{ème} jour 64 €
 - + forfait chauffage 44 €
 - Location cuisines..... 59 €
 - Caution pour toute location 1.000 €
- Et pour le Gymnase :
- location horaire 5,75 €
 - Vin d'honneur mariage ou autre 59 €

N° 10-10-2019 – Tarifs locations chalets et gîtes de la Foulquetière au 1^{er} janvier 2021.

Le Conseil Municipal

Regu en
Préfecture le
15/10/2019

➔ Maintient la location des gîtes sur deux nuits au minimum durant les week-ends.

➔ Fixe les nouveaux tarifs de location des hébergements de la Foulquetière, applicables à compter du 1^{er} janvier 2021, à savoir :

Gîte de séjour

Le week-end :	350 €
1 nuit la semaine :	200 €
1 nuit ou 1 journée supplémentaire :	124 €
Du lundi au vendredi :	547 €
La semaine :	822 €
Forfait ménage :	100 €
Caution :	1.500 €

Gîte rural

Le Week-end :	161 €
1 nuit la semaine :	100 €
1 nuit ou 1 journée supplémentaire :	61 €
La semaine (saison) :	399 €
La semaine (mi-saison) :	364 €
La semaine (basse saison) :	323 €
Forfait ménage :	44 €
Caution :	300 €

Chalet

La nuit :	100 €
La nuit supplémentaire :	61 €
La semaine (saison) :	376 €
La semaine (mi-saison) :	337 €
La semaine (basse saison) :	300 €
Forfait ménage :	44 €
Caution :	300 €

Suppléments divers :

▪ Forfait animal de compagnie (par jour)	10 €
▪ Forfait drap (par lit)	9 €
▪ Forfait serviette de toilette	2 €
▪ Remplacement de vaisselle cassée –	
- verre ballon	1,00 € l'unité
- Coupe à champagne	1,00 € "
- Flûte à champagne	1,50 € "
- Verre bistrot	0,50 € "
- Assiette blanche	1,00 € "
- Bol blanc	1,00 € "

- Assiette filet bordeaux	3,00 €	"
- Bol filet bordeaux	3,00 €	"
- Tasse à café filet bordeaux	1,50 €	"
- Carafe	3,00 €	"
- Saladier	3,00 €	"
- Couvert (cuillère, fourchette ou couteau)	0,50 €	"

- ➔ Remise de 5 % sur la totalité du séjour pour une location de 3 à 4 semaines
- ➔ Remise de 10 % sur la totalité du séjour pour une location supérieure ou égale à 5 semaines.

N° 11-10-2019 – Tarif location salle AJC au 1^{er} janvier 2020

Reçu en
Préfecture le
15/10/2019

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de la location de la salle AJC, applicable à compter du 1^{er} janvier 2020, à savoir :

	Habitants de Lucay	Personnes extérieures
➔ 1 journée	96,50 €	127,00 €
➔ 2 journées consécutives	127,00 €	170,50 €
➔ 1 journée supplémentaire	31,00 €	43,50 €
➔ Cuisines	43,00 €	43,00 €
➔ Location horaire	6,35 €	6.35 €
➔ Caution €	1 000 €	1 000
➔ Remplacement de vaisselle cassée		
- verre ballon	1,00 € l'unité	
- Coupe à champagne	1,00 €	"
- Flûte à champagne	1,50 €	"
- Verre bistrot	0,50 €	"
- Assiette blanche	1,00 €	"
- Bol blanc	1,00 €	"
- Assiette filet bordeaux	3,00 €	"
- Bol filet bordeaux	3,00 €	"
- Tasse à café filet bordeaux	1,50 €	"
- Carafe	3,00 €	"
- Couvert (cuillère, fourchette ou couteau)	0,50 €	"
➔ Remplacement d'un cintre	2.00 €	

N° 12-10-2019 – Tarifs service assainissement au 1^{er} juillet 2020

Reçu en
Préfecture le
15/10/2019

Le Conseil Municipal fixe les tarifs du service assainissement applicables à compter du 1^{er} juillet 2020, à savoir :

Redevances :

- ➔ **Prime fixe : 67,16 € HT** par abonné raccordé ou raccordable
- ➔ **Prime proportionnelle : 0,94 € HT** le m³ à partir du premier mètre cube comptabilisé au relevé du compteur d'eau de l'utilisateur raccordé ou raccordable.

Branchement :

- ➔ Branchement avec tranchée : **684 € HT**
- ➔ Branchement sans tranchée : **556 € HT**

N° 13-10-2019 – Taux horaire d'intervention du personnel et des engins communaux au 1^{er} janvier 2020.

Reçu en
Préfecture le
15/10/2019

Le Conseil Municipal fixe à 32.50 € l'heure d'intervention du personnel communal et à 47.06 € l'heure d'intervention des engins communaux au cours de l'année 2020.

N° 14-10-2019 – Subvention à l'association de développement et promotion des Vins et Fromages de Valençay.

Reçu en
Préfecture le
25/10/2019

Le Conseil Municipal alloue une subvention d'un montant de 50 € à l'association de développement et promotion des Vins et Fromages de Valençay.

Cette dépense est inscrite au compte 6574 du budget communal.

N° 15-10-2019 – Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le SDEI et approbation du plan de financement de travaux d'éclairage public rue du Potereau.

Reçu en
Préfecture le
/10/2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre a programmé des travaux de renforcement du réseau électrique rue du Potereau entre les supports 1 et 4 qui impliquent des modifications du réseau d'éclairage public.

Il propose un projet de convention qui a pour objet de déterminer les modalités d'organisation et de mise en œuvre d'une maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation simultanée de travaux de renforcement du réseau de distribution publique d'énergie électrique, d'une part, impliquant la reprise et la modification du réseau d'éclairage public d'autre part, relevant respectivement de la compétence du SDEI et de la commune.

Il précise que le montant des travaux de renforcement du réseau électrique Basse Tension s'élevant à 9 678,82 € TTC est entièrement à la charge du SDEI.

Concernant les travaux d'éclairage public qui seront réalisés simultanément, Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel proposé par le SDEI qui s'établit comme suit :

Montant des travaux	1 032,60 € HT
TVA 20 %	206,52 € HT
TOTAL à la charge de la commune	1 239.12 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte la convention de co-maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation de travaux simultanés portant sur le réseau public de distribution d'énergie électrique et sur le réseau d'éclairage public programmés entre les supports 1 et 4 de la rue du Potereau,
- Autorise le Maire à signer ladite convention,
- Retient le plan de financement proposé pour la réalisation des travaux d'éclairage public.

N° 16-10-2019 – Convention de déploiement réseau très haut débit fibre à la maison médicale.

Reçu en
Préfecture le
25/10/2019

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Syndicat Mixte Réseau d'Initiative Publique 36 (RIP 36) procède au déploiement du réseau très haut débit fibre dans les immeubles collectifs, sur la commune de Luçay le Mâle et propose une convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique pour desservir la maison médicale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer la convention à passer avec le Syndicat Mixte Réseau d'Initiative Publique 36 (RIP 36) qui règle les conditions d'installation du réseau très haut débit en fibre optique dans le bâtiment de la maison médicale.

N° 17-10-2019 – Travaux de rénovation de l'ancienne gare : Approbation projet et plan de financement.

Reçu en
Préfecture le
25/10/2019

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2014 et 4 juillet 2016 décidant l'acquisition de la gare de Luçay le Mâle par la commune,

Vu l'acte de vente enregistré le 20 septembre 2016 par Maître Charles Alexandre LANGLOIS, Notaire à VICQ SUR NAHON, pour la cession de la gare, cadastrée parcelle BN 279 « l'étang de Luçay », par la SNCF à la Commune de LUCAY LE MALE.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 mars 2019 approuvant les travaux de rénovation de l'ancienne gare pour un montant global de 97 240 €,

Le Conseil Municipal,

- Confirme sa décision d'engager les travaux de rénovation de l'ancienne gare selon le projet réalisé par Monsieur Ludovic BIAUNIER Architecte DPLG du Cabinet LAB'o 52, pour un montant estimatif s'élevant à 86 000 € HT auquel s'ajoute les honoraires du cabinet d'architecture, et contrôles

divers pour 11 240 € HT soit un montant total de dépenses de **97 240 € HT**,

- Approuve le plan de financement suivant :

- Etat DRAC	20 %	19 448 €
- Département de l'Indre	32 %	31 295 €
- Fonds propres commune	48 %	46 497 €
Montant total :		97 240 €

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 10 heures 45.

Rappel des délibérations prises au cours de la séance du 10 octobre 2019.

N° 01-10-2019	3.1	Acquisition parcelle WZ 16 aux conjoints BARBOUX.
N° 02-10-2019	4.2	Recrutement personnel saisonnier aux vacances d'octobre.
N° 03-10-2019	7.1	Décision modificative n° 2/2019 - Budget Restaurants.
N° 04-10-2019	3.1	Acquisition de 60 chaises pour le restaurant « Le Cheval Blanc »
N° 05-10-2019	9.4	Motion d'opposition catégorique à la fermeture du Centre des Finances Publiques de Valençay
N° 06-10-2019	8.2	Tarif cantine scolaire au 1 ^{er} janvier 2020.
N° 07-10-2019	8.2	Tarifs accueil de loisirs au 01.01.2020.
N° 08-10-2019	9.1	Tarifs des concessions cimetière au 1 ^{er} janvier 2020
N° 09-10-2019	3.3	Tarifs location salle des fêtes et gymnase applicables au 1 ^{er} janvier 2020.
N° 10-10-2019	3.3	Tarifs locations chalets et gîtes de la Foulquetière au 1 ^{er} janvier 2021
N° 11-10-2019	3.3	Tarif location salle AJC au 1 ^{er} janvier 2020
N° 12-10-2019	9.1	Tarifs service assainissement au 1 ^{er} juillet 2020
N° 13-10-2019	7.1	Taux horaire d'intervention du personnel et des engins communaux au 1 ^{er} janvier 2020
N° 14-10-2019	7.5	Subvention à l'association de développement et promotion des Vins et Fromages de Valençay.

N° 15-10-2019		<i>Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le SDEI et approbation du plan de financement de travaux d'éclairage public rue du Potereau.</i>
N° 16-10-2019	8.4	<i>Convention de déploiement réseau très haut débit fibre à la maison médicale.</i>
N° 17-10-2019	7.5	<i>Travaux de rénovation de l'ancienne gare : Approbation projet et plan de financement.</i>

Signatures des Membres présents :

Nom	Prénom	Fonction	Signature
M. TAILLANDIER	Bruno	Maire	
Mme CHALOPIN	Mireille	Première adjointe	
M. LEGER	François	Deuxième adjoint	
M. LANDUREAU	Stéphane	Troisième adjoint	
Mme LEBERT	Christiane	Quatrième adjointe	
Mme BOARD	Bridget	Conseillère municipale	
M. CHERBONNIER	James	Conseiller municipal	
Mme COUTANT	Sandra	Conseillère municipale	
M. DECOURTIEUX	Marcel	Conseiller municipal	
Mme HUGUENEY	Brigitte	Conseillère municipale	
M. MARCHAIS	Jean-Marc	Conseiller municipal	
M. MOULINS	Dominique	Conseiller municipal	
Mme QUINTIN	Christiane	Conseillère municipale	
M. PIGEROULET	Frédéric	Conseiller municipal	Excusé
Mme THIBAUT	Fabienne	Conseillère municipale	Pouvoir à Jean-Marc MARCHAIS